

# COMMUNE DE FRASNOY

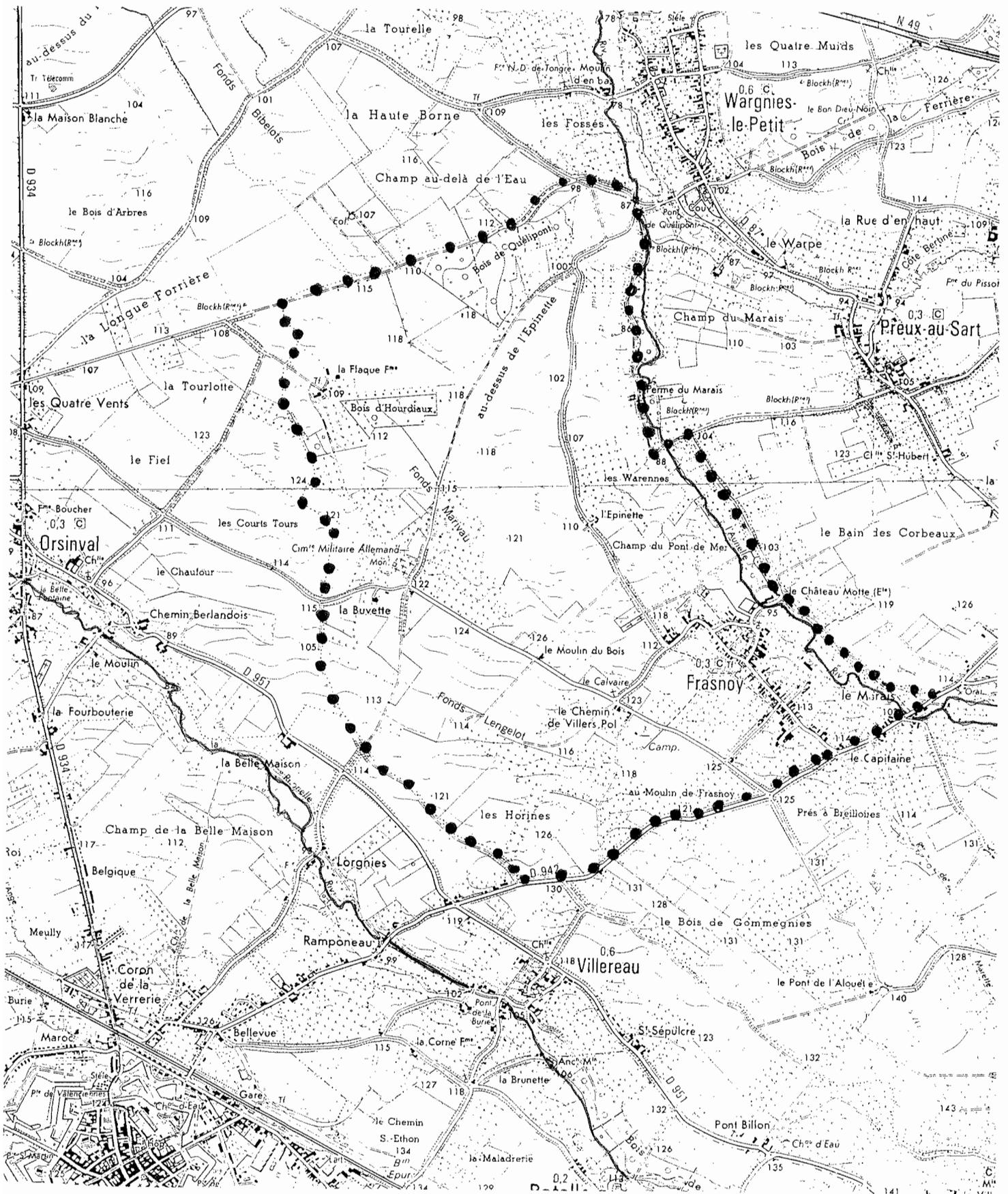
CANTON DE LE QUESNOY - OUEST

PROGRAMME D'ETUDE  
AMELIORATION DU CADRE DE VIE



MARS 1993

# TERRITOIRE COMMUNAL



après carte I.G.N. 1/25000

# PRESENTATION DE LA COMMUNE ET OBJECTIFS

260 habitants et 600 ha confèrent un caractère rural très affirmé en avant poste de l'Avesnois.

Situé à mi-distance entre le sommet de la colline et la rivière de l'Aunelle, le village tire bénéfice d'un paysage agricole entretenu au maillage bocager toujours lisible.

La municipalité, consciente des mutations agricoles et de la proximité des grands centres urbains affirme son désir d'entamer une réflexion à l'échelle du territoire communal.

Le présent document a pour objectif de définir le cadre des actions qu'elle entreprendra dans l'optique de la connaissance, la préservation et l'amélioration des qualités paysagères, architecturales et environnementales

**Frasnoy est un village et c'est ce caractère qu'il convient d'affirmer.**

# PROCESSUS

L'équipe de maîtrise d'œuvre communale retenue après consultation de ce document programme pourra voir son travail s'articuler en trois étapes. A la fin de chacune d'elles, il est proposé de faire le point avec l'ensemble des partenaires concernés et le C.A.U.E.

## 1 - Poursuite de la définition précise du programme communal.

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (plan, M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C...,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I....,
- E.D.F.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études déjà en cours sur la commune.

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

## 2 - Mise en place d'une analyse approfondie des sites et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

. **L'examen visuel**, notamment lors des moments forts de la vie communale :

- fêtes,
- marché à la brocante,
- sortie d'école,

-...

. **Un recensement des atouts** et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

. **Des outils** dont le maître d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

. **Des informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront au maître d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement le maître d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'étude de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à convaincre et

associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie. Sur ce chapitre, le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

### 3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets-Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, maître d'ouvrage et maître d'œuvre (le bureau d'études) définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

L'ensemble de l'étude se présentera sous forme d'esquisses chiffrées, bien que l'équipe de maîtrise d'œuvre ait à travailler certains points jusqu'au stade de l'Avant-Projet-Sommaire (A.P.S.), s'il le juge nécessaire.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet-Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier, en commission de subvention travaux du Conseil Général.

## REMARQUES PRELIMINAIRES

L'équipe communale attend de l'étude la mise en évidence des éléments illustrant l'identité du village. La connaissance des mécanismes régissant et inter-agissant sur le territoire, la formulation des "points forts" tant architecturaux que paysagers permettra de faire partager aux citoyens la notion du patrimoine communal.

**C'est pourquoi le maître d'œuvre pourra retenir l'idée d'un cahier de recommandations illustrant son propos et capable d'assurer un dialogue auprès des habitants de la commune.**

La connaissance intime et sensible issues de la reconnaissance du "terrain" pourra, à ce titre, être garante d'une **économie de moyens** dans les propositions d'aménagement futurs. C'est la condition pour préserver et affirmer la dimension "petit village". **Les réponses stéréotypées de caractère urbain ne devraient pas trouver place ici.**

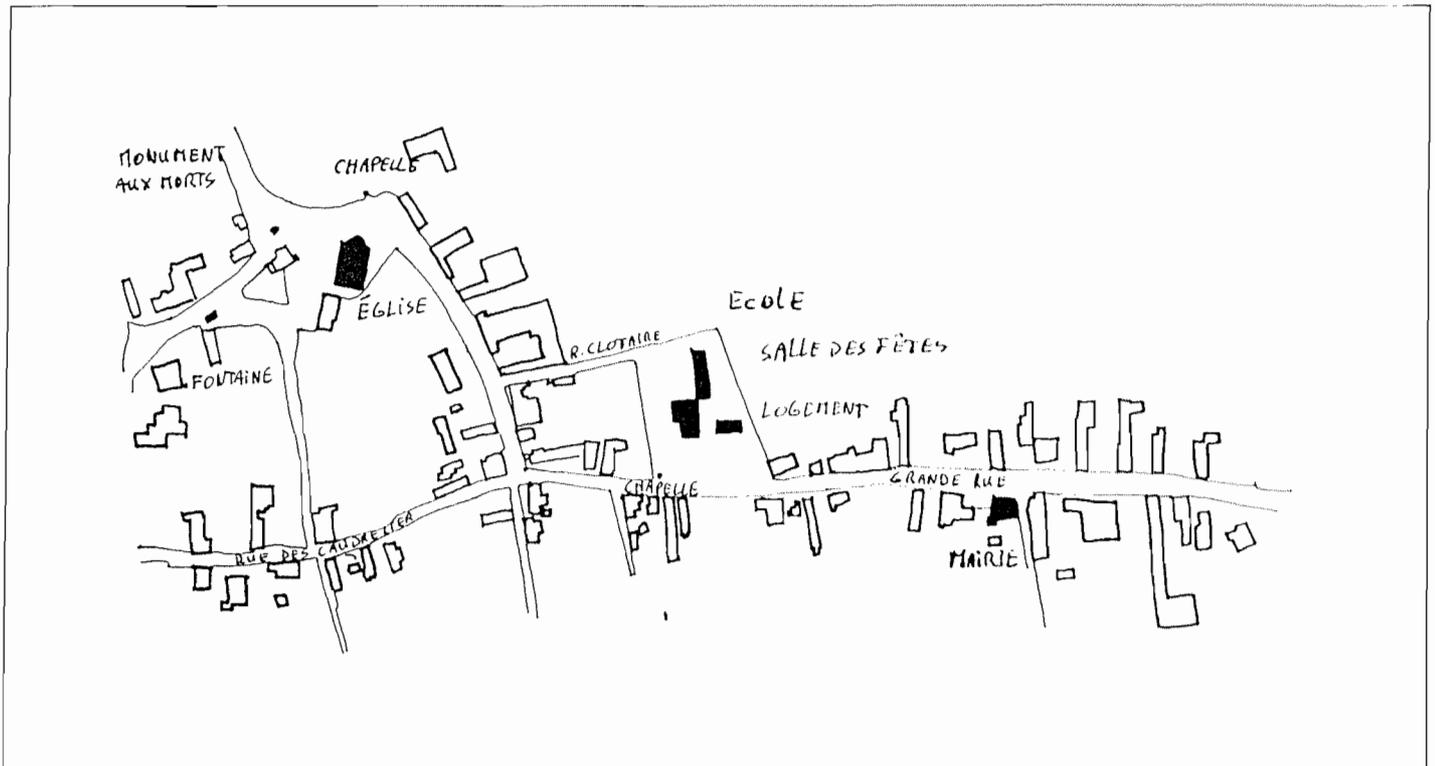
Dans une petite commune, la reconquête d'une qualité passe essentiellement par le soin apporté au traitement, ainsi qu'à l'emplacement d'éléments, indispensables à la vie quotidienne (cabines téléphoniques standardisées, abribus, panneaux de signalisation routière). Le maître d'œuvre devra dans ces conditions venir soutenir la municipalité dans son juste dessein, **d'enterrement des réseaux électriques du village .**

Les thèmes abordés par l'équipe de maîtrise d'œuvre s'articuleront autour des problématiques suivantes :

- le village : son centre,
- carrefours, rues et venelles,
- le paysage de Frasnoy.

## LE VILLAGE : CENTRE

L'aménagement des trottoirs et l'éclairage public ont représenté un lourd investissement. L'assainissement devrait être terminé pour 1995. L'équipe municipale désire aménager les secteurs symboles de l'unité villageoise.



### Une place :

Le recul de la salle des fêtes et du logement de fonction par rapport à la Grande Rue ménage une dilatation de l'espace qui, malgré l'absence d'aménagement actuel, s'impose déjà comme le lieu clef des espaces publics du village.



La salle des fêtes, l'entrée de l'école (2 classes), l'accès aux aires de jeux enherbées situées en contrebas et un logement de fonction lui confèrent bien le rôle de place du village.

Cette place accueille actuellement la ducasse, l'arrêt du bus scolaire, le stationnement de voitures, la cabine téléphonique, les panneaux d'affichage.

Il serait souhaitable que l'aménagement affirme des qualités de simplicité, de sobriété, de naturel et de convivialité.

Ce projet devra inclure et apporter des solutions aux éléments suivants :

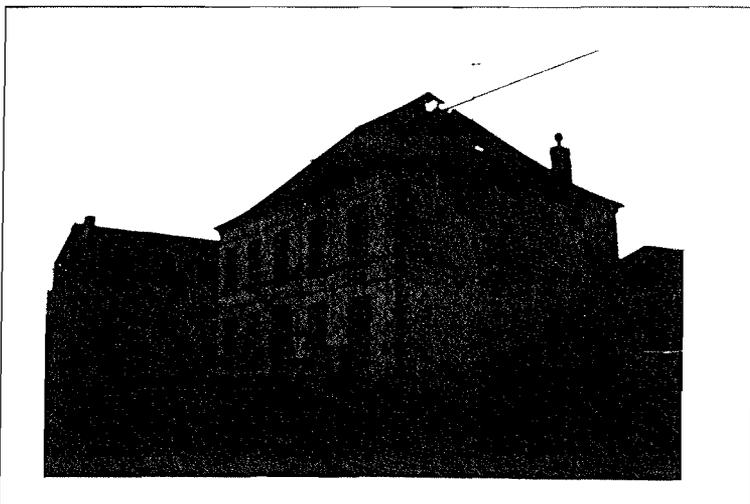
- le traitement des limites, (clôtures, grillages...),
- le maintien des perméabilités visuelles sur la vallée et la campagne car elles affirment la spécificité du paysage de Frasnoy.
- le traitement de l'entrée de l'école,
- l'accès aux aires de jeux enherbées,
- la chapelle,
- le logement de fonction : il est d'une qualité architecturale et esthétique médiocre dissimulant la cour de récréation.
- le stationnement des automobiles : l'emploi systématique d'enrobé et de marquage au sol n'apparaît pas, en ces lieux, comme étant l'idéal à atteindre.
- l'arrêt du bus scolaire : l'intégration de cet élément ne se résoudra pas par le simple respect des normes, mais par une localisation judicieuse.
- une sente : la ruelle Clotaire. Elle n'est plus praticable dans sa totalité ; sa reconquête s'avère nécessaire pour retrouver un plaisir à la promenade et une fluidité au cheminement
- l'installation d'une structure couverte à vocation multiple sera envisagée. Sa localisation devra être soigneusement étudiée en retrouvant une volumétrie de grange traditionnelle.

**Des schémas d'intentions suivis d'un Avant-Projet-Sommaire chiffré sont demandés sur ce secteur.**

### **La mairie :**

Dans son état actuel la mairie n'affirme pas sa fonction de représentation institutionnel.

L'idée de la déplacer sur la place a été évoquée. Cette localisation contribuerait à en affirmer le symbole. On aura soin de réfléchir à son emplacement au regard des prescriptions énoncées précédemment. Il est évident qu'investir le logement de fonction ne présente pas les qualités nécessaires à une telle démarche (situation, esthétique et représentativité du bâtiment).



Par contre, un maintien en ces lieux nécessite :

- un traitement de façade pour remédier au problème de représentation.
- une réflexion sur la signalétique.
- un traitement des abords.

**Une étude de faisabilité à intégrer au projet de la place est demandé.**

## Les alentours de l'église :

Les abords de l'église, véritable belvédère sur le village et le paysage alentours doivent être préservés et confortés. Il serait intéressant de pouvoir, facilement et agréablement, faire le tour de l'édifice. Les stelles anciennes contribueront par une disposition judicieuse, à la mise en scène évocatrice de l'histoire du village

Un choix de revêtements de sol adaptés aux différents rôles de ces surfaces est attendu en liaison avec le sentier et l'abreuvoir.

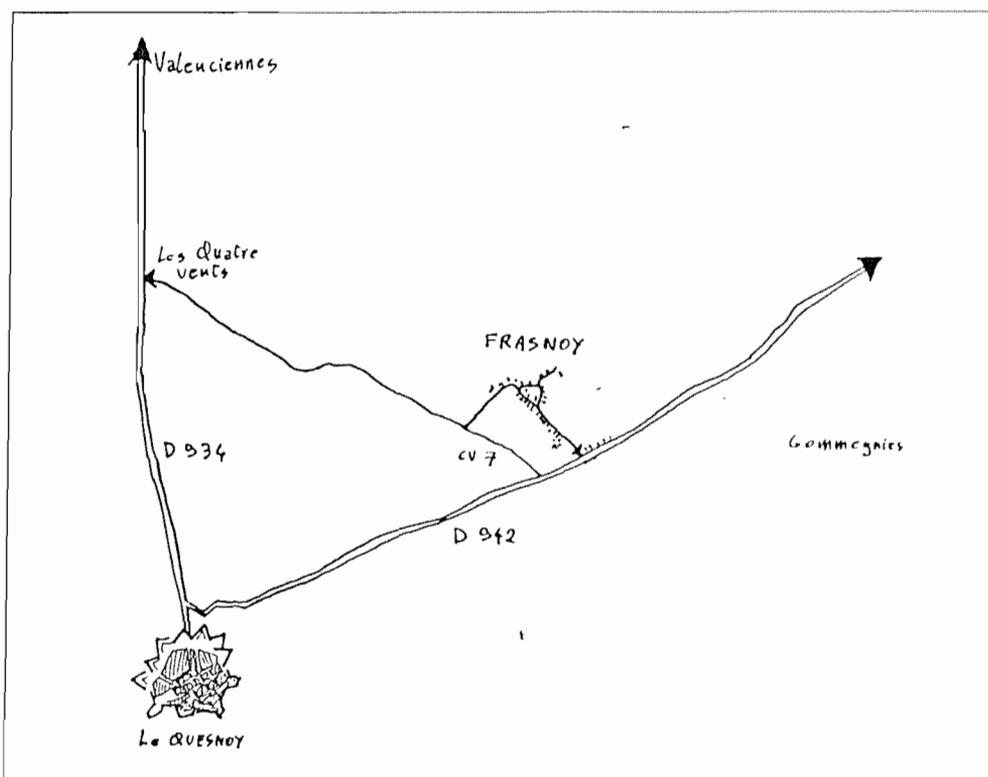


**Une esquisse chiffrée est demandée sur ce secteur.**

# CARREFOUR, RUES ET VENELLES

L'accroche sur le territoire s'établit, pour les très nombreux utilisateurs d'engins à moteur, par deux carrefours.

L'un, hors territoire communal, au lieu dit "des quatre vents" sur le C.D. 934 ; et l'autre (le principal pour les liaisons avec Le Quesnoy) au débouché de la Grande Rue sur la R.D. 942.



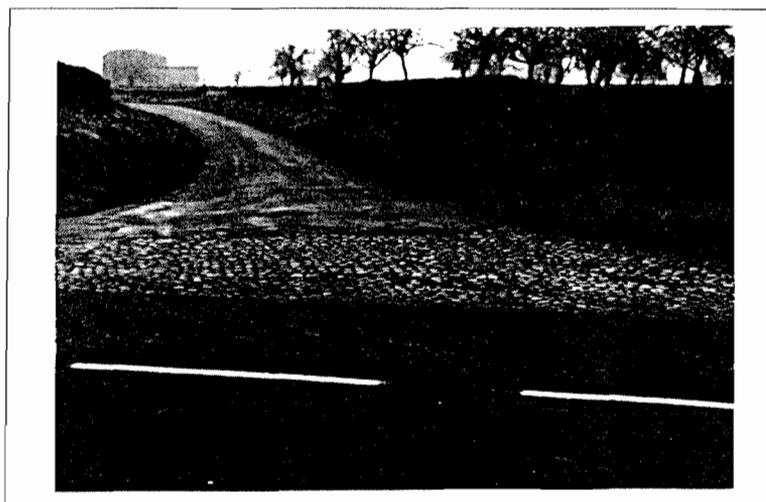
## Grande Rue - R.D. 942

C'est l'entrée du village. Un traitement particulier devra signaler la direction à emprunter pour accéder au centre.

La proposition pourra s'inspirer de l'accroche du chemin vicinal n° 7 sur la même départementale, afin de suggérer le **seuil** (traitement au sol avec pavés).

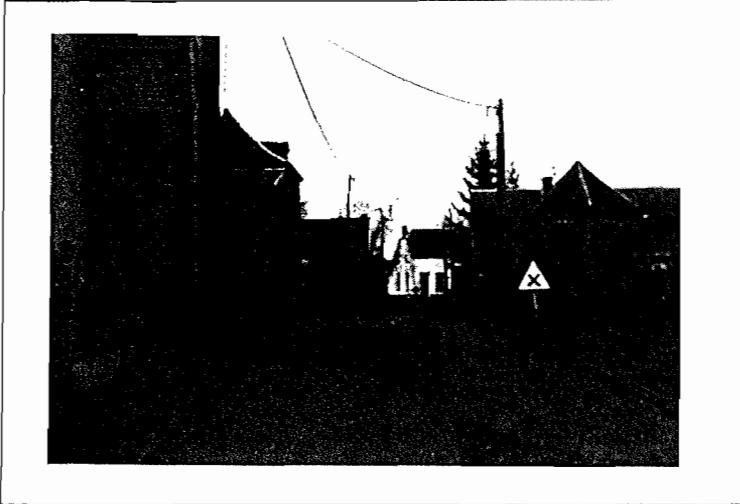
Une concertation avec la commune de Gommegnies peut s'avérer nécessaire.

Des propositions pour intégrer les habitations jalonnant le R.D. 942 dans une optique de sécurité des accotements et d'incitation des véhicules à ralentir sont attendues .



Une esquisse chiffrée est demandée sur ce secteur.

## Dans le village



On y remarque la logique très routière des rues, des accotements et des croisements pour le choix des matériaux et l'emprise au sol. Cette prégnance des surfaces imperméabilisées est accentuée par la couleur du revêtement des trottoirs et la nature de la borduration.

Une **réflexion** sera proposée sur des schémas ayant pour but de réduire (en réalité ou en perception) l'emprise routière.

## Le monument aux morts

Il se présente actuellement comme une ponctuation d'îlot directionnel.

Une **proposition** visera à **simplifier** le système de circulation en l'adaptant aux réels besoins. Proposer un véritable "espace" pour sa mise en valeur est souhaitable. Celle-ci le placera plus étroitement en relation avec les aménagements des abords de l'église.

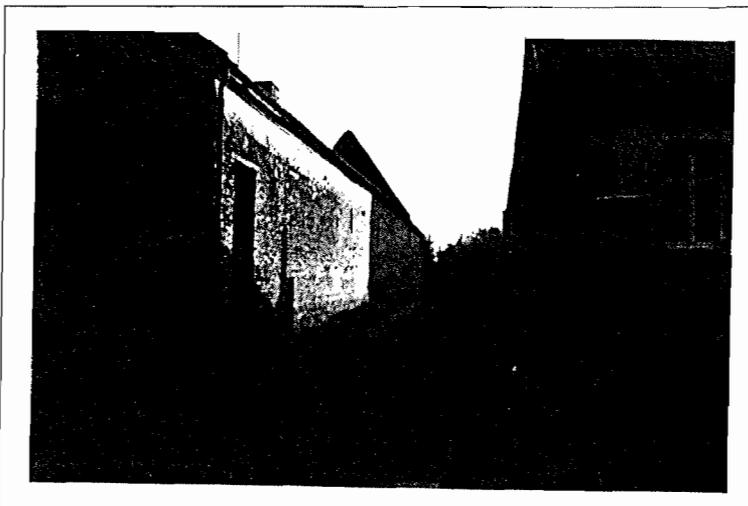
**Une esquisse chiffrée est attendue sur ce secteur**

## Les venelles

Un des attraits de Frasnoy réside dans ses nombreuses venelles reliant le centre au sentier de derrière des haies dans des ambiances propices à l'établissement d'un gradient entre le bâti et la campagne (et vice-versa) .

C'est l'accroche de celles-ci sur la rue qu'il conviendrait de soigner .

Une **réflexion sur une hiérarchisation** devra être menée contribuant toujours, à affirmer le caractère rural du village (qualité du sol, signalétique spécifique, bornage lumineux etc...). **Des esquisses chiffrées sont attendues.**



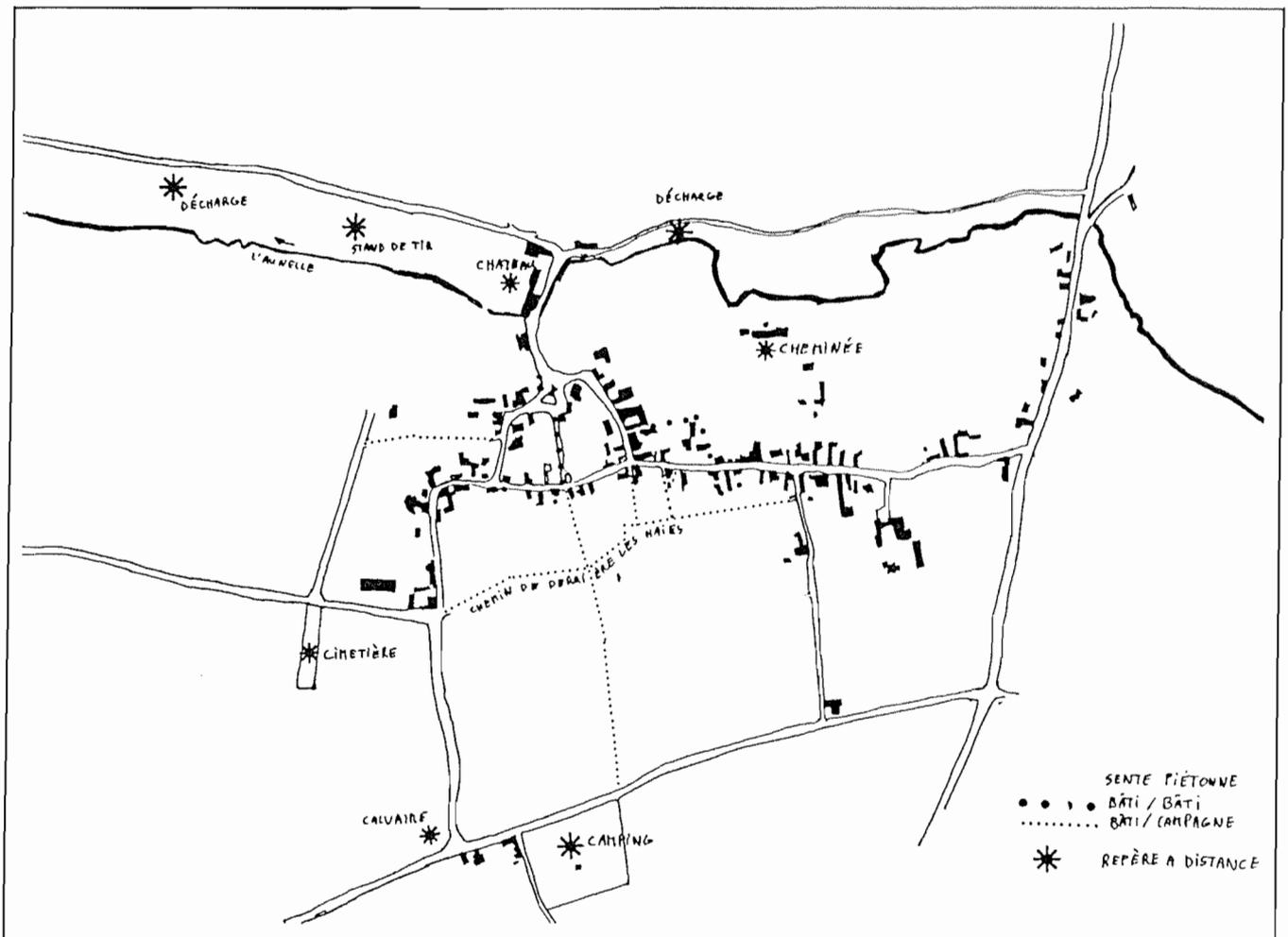
La sente reliant la rue des Caudreliers à la place de l'église et la ruelle Clotaire pourront bénéficier d'une attention particulière et prioritaire.

La finalité étant de leurs permettre d'acquérir le statut d'axe de cheminement privilégié structurant le village.

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré est demandé sur ce secteur**

# LE PAYSAGE DE FRASNOY

Frasnoy est un village qui possède les qualités rurales et un environnement globalement serein. Une vision réductrice du paysage aurait tôt fait de l'assimilé à un idyllique village dans son bocage. Ce paysage est constitué de plusieurs ponctuations, où bâti et végétal s'associent. Ils agissent autant comme des repères visuels que comme bornage de la vie villageoise discernable à distance (cimetière communal, cimetière allemand, calvaire, camping, ancienne sucrerie, le calvaire, des arbres isolés, des fermes isolées).



## Le Calvaire

Il est le point de rencontre des jeunes, preuve que cet espace, bien qu'excentré est reconnu par la population.

C'est l'exemple même de l'espace traité avec justesse et simplicité dont l'équipe de maîtrise d'œuvre devra s'inspirer.

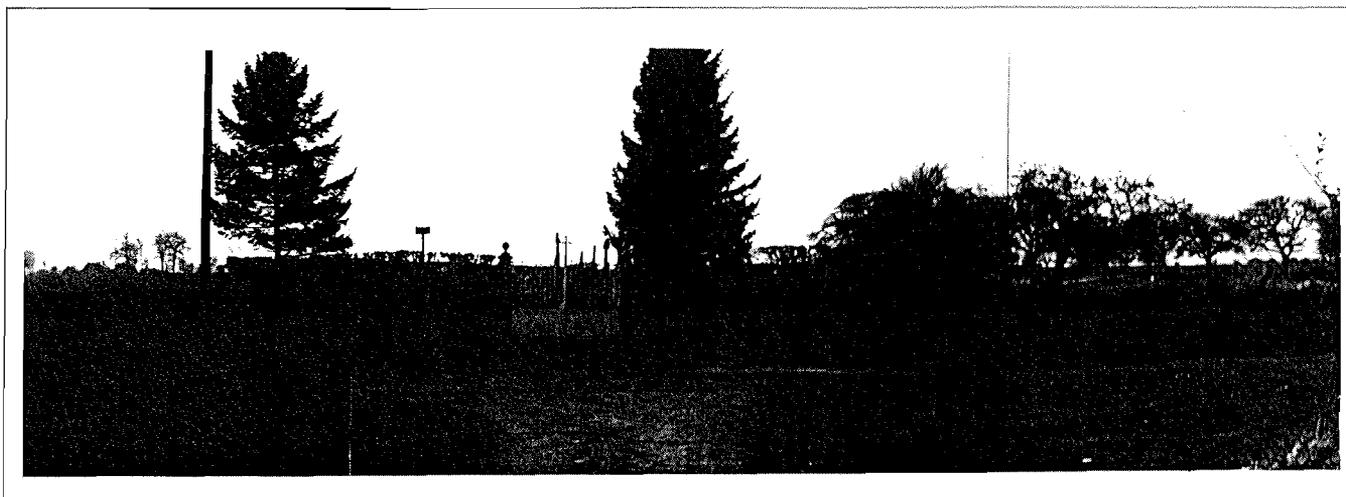


## Les décharges

La présence de deux décharges sauvages réduisent le charme pittoresque du paysage par la pollution visuelle (et chimique !). Elles sont perceptibles depuis le centre du village.

L'étude montrera la nécessité d'intervenir pour une reconquête de ces sites et pourra s'intégrer au "contrat de rivière" en voie d'établissement sur l'Aunelle.

## Le cimetière communal



C'est un élément véritablement représentatif des cimetières de campagne. Le portail et la haie fort bien entretenus lui confèrent un charme bucolique marqué entre champs et vergers.

La commune projette une extension de surface. Celle-ci est envisageable avec le souci de conforter les éléments qualitatifs par le choix d'un vocabulaire compatible avec l'existant. La technique du préverdissement sera très judicieuse.

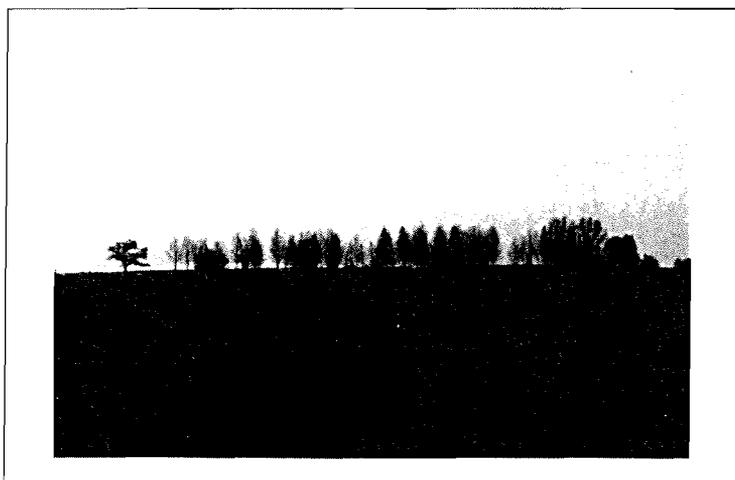
La proposition intégrera le problème d'un parking de desserte et la création d'un espace pour faire une halte et s'asseoir.

L'aménagement de la route le reliant au village devra conserver son caractère rural. La pression de circulation automobiles n'exige en rien la création de trottoirs. Ceci étant d'ailleurs du registre de l'urbain.

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré est demandé sur ce secteur.**

## Le Camping

Situé sur le plateau, la présence de la peupleraie assurant l'ombrage le rend incontournable. La haie naturelle taillée qui l'entoure est très agréable. Mais bien que sa hauteur ait été augmenté les caravanes sont toujours visibles car plus hautes encore.

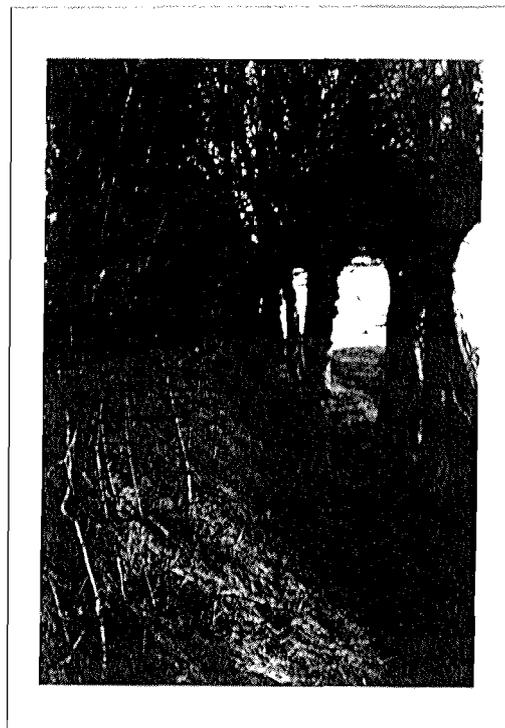


## Haies et chemins

Le territoire est soumis à remembrement agricole. Les maîtres d'œuvre pourront s'associer à cette réflexion pour infléchir les décisions sur les bases d'une pérennisation du caractère bocager, en l'adaptant aux réalités économiques de l'agriculture actuelle (céréaliculture...).

L'équipe municipale, consciente de la valeur potentielle du système de haies et chemins, désire revitaliser ces axes de circulation pédestre.

Ces chemins ont un intérêt didactique évident pour les enfants. Il permettent aussi de retisser des liaisons entre "l'extérieur" et le centre du village. Le camping sera, à ce titre plus agréablement relié au centre.



La présence de différents sentiers départementaux sont autant d'incitation à favoriser la promenade vers le patrimoine architecturale et historique du village (chapelles, château).

**Le maître d'œuvre est sollicité pour mettre en valeur ce patrimoine, en dresser une typologie incluant une palette des espèces et des formes végétales. Ce document permettra de proposer des linéaires d'intervention assortis du plan de gestion adéquat ; et pourra s'inclure dans le cahier de recommandations.**

## L'aunelle

C'est effectivement un évènement important du paysage communal. La disparition des décharges et leur reconquête paysagère sont des conditions sine qua non à l'établissement d'un projet communal sur son cours.

La municipalité a énoncé des souhaits pour des pratiques de loisirs liées à l'eau. Un travail global y est nécessaire dont la pérennité et l'intérêt ne peut être assuré que par une dynamique intercommunale du seul ressort des collectivités.

**Une analyse et des propositions d'hydrologues et d'écologues sont à envisager.**

Ce travail doit permettre à l'équipe de maîtrise d'œuvre de faire des propositions raisonnées d'interventions sous forme de promenade et d'accueil du public au bord de l'eau. La création d'un petit étang de pêche sera, à cette étape opportune.

## Les fermes isolées

L'installation de hangars agricoles devra se faire avec la plus grande finesse. L'objectif à atteindre étant **l'intégration** plutôt que le camouflage.

## Une aire de jeux

L'équipe de maîtrise d'œuvre est sollicitée pour conseiller la municipalité dans le choix d'un terrain à mettre à la disposition des enfants pour des jeux de ballon. Des aménagements, s'ils s'avèrent nécessaire, devront afficher le caractère d'une **simplicité** qualitative et y **maintenir la lecture d'une prairie ceiturée d'une haie bocagère.**

## Extension du village

Le maître d'œuvre devra conseiller l'équipe municipale pour les modalités d'extension du village au regard de la permanence du motif paysager.

